

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-525194

ND: 32 149

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12780

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN BOU BKEN

Adhé

Date de naissance : 04/07/2012

Adresse :

27055 14, Rue Ben Sassi El Hamdani

Tél. : 0661466928

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Docteur Mohamed CHEMSI
Professeur de Médecine Aéronautique
Spécialiste de Radiologie
Médecin chef du DENTON / RABAT

18 JUN. 2020

Date de consultation : 05/06/2020

Nom et prénom du malade : BEN BOU BKEN Age:

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent et au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Céza

Le : 01/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes.	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : [REDACTED]

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LBS LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA ROC DE LA RESIDENCE SAIGON 24 RUE SAVOIE 28300 CASTELBLANCA	03/06/20	B: 450	628 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	Coefficient des travaux [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	FIN D'EXECUTION [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	Coefficient des travaux [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	DATE DU DEVIS [REDACTED]
[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	[DENTAL CHART]	DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Royaume du Maroc
Forces Armées Royales
Hopital Militaire
D'instruction Mohamed V



المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
المستشفى العسكري الدراسي
محمد الخامس

Docteur Mohamed CHEMSI
Professeur de Médecine Aéronautique
Spécialiste de Médecine Interne
Médecin-Chef du CEMPN / RABAT

Benboubker Adil

GCF

- Transamylase

- Cholestrol T HDL LDL

- Triglycéride

- glycémie et HbA1c

LBS
LABORATOIRE DE BIOLOGIE
BOU DE LA RÉSIDENCE SEITA
21 RUE SAVOIE
20360 CASABLANCA

Docteur Mohamed CHEMSI
Professeur de Médecine Aéronautique
Spécialiste de Médecine Interne
Médecin-Chef du CEMPN / RABAT

Docteur Mohamed CHEMSI
Professeur de Médecine Aéronautique
Spécialiste de Médecine Interne
Médecin-Chef du CEMPN / RABAT

BENBOUBKER ADIL

M

04-07-1985



2006031021

SCAN ORDO



مختبر البيولوجيا سبطة للتحاليل الطبية والمتخصصة

LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA
d'analyses médicales et spécialisées



M. BENBOUBKER ADIL

PRIVEE

FACTURE N° 200600021

Dossier : 2006031021 du : **03-06-2020** à 11:13



PPRESCRIPTEUR :

ACTE :

Analyses : AST, ALT, GGT, C, HDL, LDL, TG, G, HBA, PR, DELAI, ASPECT, CENTRI, V, M

FACTURATION:

Total en DH : 628

six cent vingt-huit dirhams

En vous remerciant pour votre confiance, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

CASABLANCA, le Mercredi 03 Juin 2020



Page 1 sur 1

Ouvert du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, le Samedi de 8h à 12h30, Urgences 24/24
24 rue Savoie - RDC de la Résidence Savoie - 20100 Casablanca. TEL : 05 22 27 26 22 FAX : 05 22 27 78 87 URGENCES: 06 74 65 13 13
Web : www.labo-lbs.com E-mail: contact@labo-lbs.com CNSS : 8992332 Patente : 3633734 IF : 18764979 ICE : 001670417000055 IBAN (BMCI): 013 780 01245 00000600122 RIB 48
INPE: 093060820



M. BENBOUBKER ADIL



2006031021

DDN :04-07-1985
Dossier :2006031021
Du :03-06-2020 à 11:13

Compte-rendu complet

Cher patient, nous vous remercions de votre confiance, et vous transmettons Vos résultats.

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

Glycémie à jeun (RC)	0.93 g/L 5.16 mmol/L	(0.70-1.10) (3.89-6.11)
----------------------	-------------------------	----------------------------

Consensus:
Taux Normal: 0.60 à 1.0 g/L
Diminution de la tolérance au glucose : 1.00 à 1.26 g/L
DIABÈTE: > 1.26 g/L (Observé sur deux prélèvements distincts)

HbA1c	3.2 %	(4.0-6.0)
-------	-------	-----------

Intervalles de références selon l'ANAES :
4.0 – 6.0 % : état non diabétique ou diabète très bien équilibré.
6.1 – 6.5 % : diabète bien équilibré.

6.6 – 8.0 % : diabète à surveiller. Modification du traitement à envisager en fonction de l'état clinique et du résultat du prochain contrôle d'HbA1c.

Sup. à 8 % : diabète non équilibré. Modification du traitement recommandé si un résultat équivalent est retrouvé lors du prochain dosage.

Cholestérol total	1.01 g/l 2.61 mmol/L	(<2.20) (<5.69)
-------------------	-------------------------	--------------------

Triglycérides	1.04 g/L 1.18 mmol/L	(<1.50) (<1.70)
---------------	-------------------------	--------------------

HDL-Chlestérol	0.41 g/L 1.06 mmol/L	(>0.40) (>1.03)
----------------	-------------------------	--------------------

LDL-Chlestérol	0.39 g/L 1.01 mmol/L	(<1.60) (<4.14)
----------------	-------------------------	--------------------

Indications du traitement médical selon les recommandations AFFSAPS de mars 2005 :
– 0 Facteur de risque : LDL > 5,70 mmol/L (2,20 g/L)
– 1 Facteur de risque : LDL > 4,90 mmol/L (1,90 g/L)
– 2 Facteurs de risque : LDL > 4,14 mmol/L (1,60 g/L)
– Plus de 2 facteurs de risque : LDL > 3,36 mmol/L (1,30 g/L)
– Antécédent de maladie cardiovasculaire avérée : LDL > 2,58 mmol/L (1,00 g/L)

Transaminases GOT (ASAT)	15 UI/L	(<40)
--------------------------	---------	-------

Transaminases GPT (ALAT)	17 UI/L	(<55)
--------------------------	---------	-------

LABORATOIRE DE BIOLOGIE SEBTA
RDC DE LA RÉSIDENCE SAVOIE Page 1 sur 2
24 RUE SAVOIE
20360 CASABLANCA



Examen de : **M. ADIL BENBOUBKER**
Dossier N° : 2006031021 du 03-06-2020

Gamma glutamyl-transferase (GGT)

(Dosage enzymatique)

(RC) : Résultat contrôlé

16 UI/L

(12-64)

Edition validée par : Amal LOUAHABI

